



RÈGLEMENT INTÉRIEUR GRS PARIS CENTRE

Mise à jour le 30 octobre 2024

GRS PARIS CENTRE est une association loi 1901, dont le siège social est domicilié au 5 bis rue de Louvre 75001 Paris. Elle est constituée d'un Conseil d'Administration duquel et par lequel est élu le Bureau composé d'un Président, d'un Secrétaire Général et d'un Trésorier.

Les enfants pratiquent un sport au sein d'une association sportive dans des locaux loués à la Ville de Paris ou appartenant à d'autres organismes. Les parents et les gymnastes doivent respecter et se conformer au règlement intérieur de l'association et au règlement du local utilisé.

L'inscription pour la saison fait valoir de plein droit l'acceptation, par la gymnaste et ses responsables légaux, du règlement intérieur.

GRS Paris Centre a pour vocation de partager les bénéfices du sport en général, et de la GR en particulier. De la découverte de la discipline jusqu'au dépassement de soi, nous sommes fiers du travail, des efforts, du déploiement d'énergie de chacune, encadrées par nos entraîneurs dévoués aux gymnastes, à notre club et à ce sport.

1. ACTEURS DU CLUB

L'association GRS Paris Centre réunit tous les adhérents : parents, gymnastes, entraîneurs, bénévoles.

La cohésion de ce collectif est vitale pour son développement.

Adhérer à l'association, c'est encourager et soutenir le club, la GR et les valeurs sportives, mais également s'engager à respecter la **Charte des valeurs sportives** :

https://www.grspariscentre.fr/media/uploaded/sites/683/document/60c9d472baf8a_Chartedesvaleursportives.pdf

Les bénévoles engagés au sein du Bureau gèrent la partie administrative, financière, les déplacements et les relations avec les entraîneurs ainsi qu'avec les parents. Les adhérents peuvent le solliciter à tout moment quel que soit le problème. (info@grspariscentre.fr)

Chaque saison pour chaque groupe d'entraînement, un parent référent sera le relais privilégié des informations générales entre les parents du groupe et les entraîneurs.

À tous les niveaux, les acteurs du Club s'engagent à veiller au respect de chacun et à lutter contre toute forme de violence. La sensibilisation et la communication sont les premiers outils pour les déceler et les combattre.

Participation à la vie du club

Que vous soyez parents de gymnastes de compétitions ou de Loisirs, vous pouvez apporter votre concours pour la gestion du club ou à l'organisation des manifestations du club qu'elles soient compétitives ou de loisirs comme la fête des Loisirs ou la fête du Club en fin d'année.

Des mails envoyés via la plateforme du club vous informent régulièrement des appels à candidatures pour ces manifestations. L'association GRS PARIS CENTRE est une association loi 1901, reposant sur un budget liant les cotisations annuelles et les subventions publiques. Il est possible à chacun d'apporter une aide sous forme de don, de partenariat ou de mécénat, répondant à des déductions d'impôts.

Responsable de la Prévention et de la Maltraitance

Conformément à la loi et les prescriptions de la Fédération Française de Gymnastique, un Responsable de la Prévention et de la Maltraitance sera désigné par le CA. Ce responsable ne peut être ni un entraîneur, ni un salarié, ni un membre du Bureau. Il peut être élu du Conseil d'Administration ou être un parent de gymnaste.

2. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Une convocation à l'Assemblée Générale sera adressée à chaque adhérent, tout groupe confondu (des loisirs à la compétition). Il est possible de donner pouvoir à une personne. Chaque participant pourra être porteur de 2 pouvoirs maximum. Les gymnastes âgées de 16 ans révolus à la date de l'AG peuvent participer aux votes. La présence des parents et des gymnastes est requise lors des AG de l'association, des décisions importantes peuvent y être prises et vos avis comptent. Chaque adulte peut se présenter à l'élection du Conseil d'Administration lors des années électorales. Votre présence y est vraiment indispensable. Faites-vous représenter par le pouvoir que vous donnez à un autre membre de l'association. Ne peut voter qu'une personne adhérente au club GRS PARIS CENTRE, gymnaste ou représentant légal de gymnaste de moins de 16 ans.

3. OBJECTIFS DU CLUB

Activités Loisirs :

Entraînements de découverte et d'initiation, la progression des gymnastes est présentée à la Coupe de Paris, au Gala de la fête du club et/ou fête des Loisirs ou autre manifestation.

Activités Pré-compétition (coupe formation) :

Entraînements pour la présentation aux étapes du programme évolutif de préparation des gymnastes voulant pratiquer une activité compétitive. Formation diplômante : 2 étapes par an.

Activités Compétition :

Entraînements pour participer aux compétitions FFGYM de la saison :

Une gymnaste s'engage pour la saison en ensemble et, selon les décisions de l'équipe technique en individuel. En aucun cas une gymnaste ne peut s'inscrire uniquement en individuel

Ensemble : maximum 4 compétitions par an.

Individuel : maximum 4 compétitions par an.

4. COTISATION

La cotisation comprend : l'adhésion, l'assurance, la pratique du sport encadrée (la mise à disposition des locaux, l'utilisation du matériel).

Le prix de la licence FFGYM est inclus également dans le montant de votre règlement.

Ne sont pas inclus dans le prix de la cotisation : la tenue vestimentaire imposée (justaucorps du club ou autres tenues d'entraînements), les transports, la participation pour les déplacements aux championnats de France (transport, hébergement et repas), ni les frais de stages éventuels.

Les cotisations demandées sont payables en ligne via notre plateforme **Mon Club**.

Seules les gymnastes, dont les dossiers seront à jour, pourront accéder au plateau d'entraînement.

La cotisation n'est pas remboursable de fait. Le bureau délibère pour chaque demande faite par écrit et sur pièces justificatives.

En cas d'acceptation d'un remboursement de la cotisation hors licence, il sera retenu la somme de 50.00 € de frais de dossier.

Supplément pour les compétiteurs

Si voté, le règlement des engagements en compétitions sera demandé aux groupes concernés. Le montant moyen sera adapté à la catégorie (régional, fédéral, national) et à la typologie (individuel, ensemble).

5. CHOIX DES ENTRAÎNEURS

La catégorie dans laquelle sera affectée la gymnaste est déterminée par les entraîneurs en fonction de l'aptitude gymnique, de l'âge et de la disponibilité.

Les équipes seront constituées en fonction des effectifs de la saison (Idéalement 6 à 7 gymnastes pour les passages à 5 en compétition, de 6 gymnastes pour les passages à 4 en compétition, de 3 gymnastes pour les duos). L'entraîneur compose son équipe avant chaque compétition selon la forme du moment, le travail accompli à l'entraînement et l'investissement.

L'entraîneur est seul décisionnaire de la composition de ses équipes et du rôle de chaque gymnaste.

6. ENTRAÎNEMENTS

Les gymnastes doivent être présentes à tous les entraînements prévus afin de ne pas perturber le travail des équipes.

En cas d'absence, prévenir directement l'entraîneur.

Toute absence doit être justifiée par un représentant légal auprès des entraîneurs. **3 absences consécutives non justifiées ou une irrégularité de présence, seront sanctionnées par l'affectation dans la catégorie inférieure.** Une gymnaste qui est dans l'impossibilité de travailler mais qui peut se déplacer doit venir regarder la séance afin de visualiser et mémoriser le contenu des enchaînements et leurs modifications.

La présence des parents n'est pas autorisée pendant les entraînements, même dans les gradins.

Pour la sérénité de tous, il est préférable de laisser les gymnastes avec leurs entraîneurs. Les parents amènent leurs enfants et doivent ressortir.

Un calendrier des différents événements sera transmis au début de la saison, sous réserve de modifications liées à l'acceptation des créneaux de réservations par la Ville de Paris ou liées aux comités organisateurs des compétitions.

7. RESPECT DES HORAIRES D'ENTRAÎNEMENTS

Le temps d'entraînement n'inclut pas le temps de vestiaire. Il faut arriver 10 minutes avant l'entraînement et l'accès aux vestiaires d'une gymnaste n'est possible que sous la présence d'un entraîneur du club. Il est obligatoire d'arriver à l'heure, en tenue et coiffée. Tout retard peut être sanctionné. **On ne quitte pas le plateau pendant l'entraînement pour boire ou aller aux toilettes sans l'autorisation de l'entraîneur.**

8. RESPONSABILITÉS

Les parents sont responsables de leurs enfants dès la fin du cours. Ils devront remplir la décharge pour mineur lors de l'inscription en ligne. Celle-ci exonère chaque entraîneur qui ne peut pas être tenu responsable en cas d'accident en dehors de l'activité.

9. TENUE VESTIMENTAIRE

A l'entraînement : justaucorps, collant, leggings, tee-shirt, demi-pointes et **cheveux attachés**. Les gymnastes qui n'ont pas leur tenue ne participent pas à l'entraînement.

En compétition : justaucorps, survêtement ou veste du club, **chaussures de sport**, 1/2 pointes, nécessaire à chignon et maquillage, le tout dans un sac de sport.

Le club proposera un KIT complet au moment des inscriptions contenant un short, un tee-shirt, des demi-pointes, etc.

Les gymnastes sont responsables de leurs affaires. Ne pas apporter d'objets de valeur.

Les gymnastes doivent toujours avoir leur gourde.

Les gymnastes doivent se changer obligatoirement dans les vestiaires, il est interdit de se changer sur les plateaux d'entraînements.

10. CERTIFICAT MÉDICAL / QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

AU MOMENT DE L'INSCRIPTION	
MINEURS pratiquants loisirs au niveau Fédéral au maximum	Questionnaire de santé <ul style="list-style-type: none">• Remise de l'attestation au club s'ils ont répondu NON à toutes les questions• Présentation d'un certificat médical s'ils ont répondu OUI à au moins une question
MAJEURS qui n'étaient pas licenciés la saison dernière	Certificat médical
MAJEURS qui étaient licenciés la saison dernière pratiquants loisirs au niveau Fédéral au maximum	Le certificat médical est à renouveler tous les trois ans pour les licenciés ayant conservé une licence à la Fédération sans année d'interruption
MINEURS ET MAJEURS évoluant en Performance, Elite, Club formateur, Pôle	Certificat médical annuel

CERTIFICAT DE REPRISE	
MINEURS ET MAJEURS 1) évoluant en Performance, Elite, Club formateur (dépassant le volume horaire d'entraînement recommandé), Pôle ou étant inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau 2) en cas de blessure grave avec arrêt de pratique pour laquelle des séquelles sont envisagées	Certificat de reprise, validé par le médecin régional ou, à défaut, le médecin fédéral

11. STAGES

Les stages sont organisés pendant les vacances scolaires, un calendrier avec les dates sera transmis en début de saison. La programmation détaillée de chaque stage dépendra des créneaux obtenus auprès de la Ville.

Ces stages ne sont pas compris dans le prix de la cotisation annuelle.

Les inscriptions à ces stages se feront auprès des entraîneurs, au minimum 10 jours avant le premier jour du stage.

Stages de Loisirs pour les gymnastes qui ne sont pas en compétition. Ces stages ne sont en aucun cas obligatoires, en revanche ils contribuent grandement à l'évolution gymnique et sont vivement conseillés. Ces stages peuvent être d'une durée de 3 à 5 jours.

Stage catégorie Coupe Formation. Les gymnastes participent à 2 étapes dans l'année (étape = test sportif). L'assiduité aux cours et aux stages est très importante pour participer à ces 2 événements et intégrer le niveau supérieur l'année suivante. Une gymnaste non assidue ne sera pas présentée à ces étapes.

Stages pour les gymnastes en compétitions avec objectifs de qualification. Ces stages ont pour but de perfectionner le travail des gymnastes et de préparer les compétitions suivantes. Sans être obligatoires, ces stages sont fortement conseillés pour la progression sportive. En ne participant pas au stage, la gymnaste prend du retard par rapport à sa catégorie. Les entraîneurs tiendront compte de l'assiduité de la gymnaste aux cours et aux stages ainsi que de sa forme physique.

En ensemble : Les stages ne sont possibles que si tous les membres de l'équipe y participent. Les gymnastes ne participant pas aux stages ne peuvent pas prétendre être titulaires au sein de leur équipe pour la compétition suivante.

Stage d'été. Un stage de remise en forme pour les catégories Trophées et Nationales est organisé fin août, en province avec hébergement. Les places sont limitées et seront proposées en priorité aux gymnastes qui évoluent en individuel.

12. PRÉSENCES AUX COMPÉTITIONS

La présence aux compétitions ou aux étapes pour les Coupe Formation est obligatoire.

Une gymnaste peut ne participer à aucune compétition de l'année si l'entraîneur juge que la gymnaste n'est pas prête pour aborder sereinement l'épreuve sportive.

Engagement : Pour chaque gymnaste, un engagement financier est imposé par la Fédération à chacune des compétitions. Toute absence ne peut-être excusée que par un certificat médical. Sans ce dernier, un remboursement de l'amende de la Fédération sera imputé aux familles. Dans l'attente de ce remboursement, la gymnaste ne sera pas engagée pour la compétition suivante.

Titulaire et remplaçante : Le rôle de Titulaire ou Remplaçante est défini pour chaque compétition. Tous les rôles sont essentiels pour l'équilibre de l'équipe.

13. CHAMPIONNAT DE FRANCE

Le club n'a aucune obligation d'organiser un déplacement aux championnats de France. Dans le cas où le voyage est organisé par le club, **toutes les gymnastes qualifiées partent et reviennent avec le club**, indépendamment de leur famille, transports et séjours compris. Si le club n'organise pas ce voyage, les parents doivent accompagner eux même leurs enfants sur les lieux des compétitions, assurer l'hébergement, les repas et accompagner leurs enfants en fonction de la convocation remise par leur entraîneur.

Pour toute absence non justifiée et non acceptée par la FFGYM, les parents devront alors payer le forfait et les pénalités appliquées par la FFGYM et le dédit en cas de forfait de l'équipe de la gymnaste absente. Cette

somme sera demandée aux parents. Le club pourra à son tour appliquer une pénalité ou une sanction.

14. RECOMMANDATIONS ET INFORMATIONS

RESPONSABLES LÉGAUX

- Informer l'entraîneur de tout problème de santé ou douleur avéré. Le Club est en lien avec des professionnels de confiance et peut vous fournir leurs coordonnées (info@grspariscentre.fr)
- Les entraînements ne sont pas publics. L'accès aux gradins pendant les entraînements n'est pas autorisé aux parents. Les parents doivent accompagner leurs enfants et ressortir du gymnase. Dans certains lieux l'accès à l'établissement est strictement interdit au public.
- À l'entraînement, à l'échauffement ou en compétition, les parents ne doivent pas faire signe à leurs enfants ni leur répondre. Ceci perturbe fortement la concentration des gymnastes.
- Les parents ne peuvent pas intervenir dans les méthodes et techniques d'entraînements. Seule, l'entraîneur est décisionnaire.
- Si les parents veulent parler à l'entraîneur, ils devront attendre la fin du cours que celui-ci soit disponible. Ils devront lui demander un entretien particulier. Ils pourront aussi le questionner ou lui faire part de leurs remarques par mail en mettant la gouvernance du club en copie.
- Les parents doivent être à l'heure pour récupérer leurs enfants à la fin du cours. L'entraîneur ne peut se permettre d'attendre un parent qui le mettrait en retard pour les cours suivants. **Les parents sont responsables de leurs enfants dès la fin du cours. Ils devront remplir la décharge pour mineur lors de l'inscription en ligne. Celle-ci exonère chaque entraîneur.**
- Lors d'un déplacement en compétition vous devez accompagner votre enfant sur le lieu de la compétition ou au point de rendez-vous fixé ou en cas d'indisponibilité le confier à une autre famille de votre choix, qui en aura entièrement la charge. En aucun cas l'entraîneur ne pourra prendre personnellement en charge votre enfant.

GYMNASTES

- La gymnaste doit respecter son entraîneur et ses directives gymniques.
- **Ne rien laisser dans les vestiaires, en cas de vol, ni le club, ni le propriétaire du gymnase ne peut être tenu pour responsable.** Descendre sur le plateau d'entraînement avec son sac de sport **fermé** où l'on a mis son téléphone portable, sa montre, son argent, son titre de transport etc.
- L'usage du téléphone portable pendant l'entraînement est interdit
- Pas de chewing-gum.
- Penser à passer aux toilettes avant le cours.
- Gourde obligatoire, privilégier les modèles réutilisables.

15. SANCTIONS

- Ethique

Aucune violence verbale ou physique n'est tolérée sous peine de sanctions graves quel que soit le protagoniste.

- Pendant les entraînements, les compétitions, les déplacements, si une gymnaste a une attitude irrespectueuse, les entraîneurs avertissent le Bureau. Ce dernier se réunit en Conseil de Discipline. Il est apte à prendre toutes sanctions envers la gymnaste pouvant aller du déclassement d'une gymnaste, à l'exclusion temporaire ou totale de l'entraînement et / ou de la compétition.

- Durant les manifestations et les événements de convivialité, si un adhérent au club a un comportement immodéré ou intempérant, le Comité d'Administration se réunit en Commission Disciplinaire pour statuer sur les mesures nécessaires au maintien et à l'application du règlement. Les sanctions envers l'adhérent peuvent être de l'ordre de l'exclusion temporaire ou totale sur les équipements de la Ville.

- Les parents ne peuvent pas interpellier les entraîneurs pendant le cours et devant les gymnastes. Si un parent a besoin d'explications, il devra demander un entretien particulier à l'entraîneur.

Si un parent doit avoir à des remarques ou un différend concernant un entraîneur, il devra adresser une demande écrite par mail ou par courrier au Président du club qui lui fera une réponse et ou fixera un rendez-vous avec les membres du Bureau.

En aucun cas un parent ne fera de remarque à un entraîneur sans application des consignes ci-dessus sous peine de sanctions.

- **Défaut de paiement :**

- Si une gymnaste n'est pas à jour de sa cotisation, elle ne sera pas autorisée à s'entraîner. Le club refusera l'inscription pour la saison suivante

- Si une gymnaste n'a pas réglé la participation demandée pour un déplacement, elle ne sera pas autorisée à participer à la compétition

En cas de manquement au règlement intérieur du club des sanctions pourront être prises à l'encontre des gymnastes ou des familles non respectueuses.

Un collège de 3 membres du Bureau, de 3 entraîneurs se réunira en séances pour statuer de la sanction à prendre à l'encontre du contrevenant.

La gymnaste et un ou deux de ses parents pourront être convoqués à cette séance.

Les sanctions définies seront :

- L'avertissement, signifié par lettre simple et par courriel.
- L'exclusion temporaire du groupe de la gymnaste.
- L'exclusion temporaire du club de la gymnaste.
- L'exclusion définitive du groupe de la gymnaste et son reclassement dans un groupe inférieur.
- L'exclusion définitive du club de la gymnaste.

Ces décisions feront l'objet d'un Procès-Verbal et ne pourront être suivies de demande de remboursement même partielle. En cas de frais annexes les montants seront à régler par la famille.

16. MATÉRIEL

Tout matériel appartenant au club perdu ou abîmé sera remplacé ou remboursé par la gymnaste.

Les engins de compétition seront prêtés aux gymnastes contre un chèque de caution.

Le rangement du matériel du club à la fin de chaque entraînement est impératif.

17. AFFAIRES OUBLIÉES

Il est recommandé de marquer les vêtements, les housses d'engins et les gourdes à votre nom. Les vêtements oubliés et non réclamés seront redistribués en fin d'année.

18. ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Le club est engagé dans la protection de l'environnement et agit notamment en faveur de la suppression du plastique à usage unique (PUU) et encourage le même comportement chez ses adhérents.

Votre club

GRS PARIS CENTRE

5 bis rue du Louvre 75001 PARIS (Siège Social)